

Pour diffusion immédiate

IMPORTANT COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE BROMONT À SES CITOYENS

La plupart d'entre vous sont au courant que, depuis 2005, la Ville de Bromont et l'entreprise IBM sont engagées dans des démarches légales concernant la valeur de l'immeuble situé au 23 boulevard de l'Aéroport à Bromont. La semaine dernière, soit le jeudi 10 mars, la Ville de Bromont s'est vue refuser d'en appeler de la dernière décision de la cour supérieure. La Ville doit maintenant se conformer au jugement et prendre les mesures pour régler le dossier de contestation d'IBM en remboursant les sommes payées en trop avec les intérêts.

Historique du dossier : 2005-2011

En 2005, IBM Canada a contesté l'évaluation de son immeuble établie à 47 millions par l'évaluateur indépendant de la Ville de Bromont selon le manuel et les règles fixées par le ministère des Affaires municipales. Selon les experts d'IBM, la valeur devait plutôt s'établir à 19 millions, compte tenu, entre autres, de l'interprétation d'un article de la loi sur l'évaluation industrielle concernant les composantes mécaniques et électriques. Toujours en 2005, l'entreprise G.E. Aviation a déposé elle aussi, une demande de révision de son évaluation.

Devant cette situation, une démarche a été entreprise par la Ville de Bromont auprès du ministère des Affaires municipales et auprès de l'Union des municipalités du Québec. Des rencontres ont eu lieu en 2006 afin de réclamer que la loi sur l'évaluation des bâtisses industrielles soit modifiée pour protéger les municipalités du Québec et assurer une stabilité des valeurs dans ce secteur.

N'ayant pas obtenu d'engagement de la part du Ministère d'intervenir rapidement dans ce dossier et étant donné que la baisse d'évaluation d'IBM (de 47 à 19 millions) représentait une perte de revenus annuelle de 650 000 \$ pour la Ville, le conseil de l'époque a décidé de porter cette cause devant les tribunaux.

- *En mai 2007, le Tribunal administratif du Québec (TAQ) donnait en partie raison à la Ville de Bromont en établissant la valeur à 42 millions. IBM a décidé d'en appeler de ce jugement à la Cour du Québec.*
- *Le 10 février 2010, le jugement de la Cour du Québec établissait la valeur à 33 millions. La Ville de Bromont a demandé une révision de ce jugement à la cour supérieure.*
- *Le 18 janvier 2011, la Cour supérieure rendait sa décision maintenant la valeur à 33 millions. La Ville de Bromont a demandé de pouvoir en appeler.*
- *Le 10 mars 2011, la Ville s'est vue refuser d'en appeler à nouveau mettant fin aux démarches devant les tribunaux.*
- *L'impact financier de ces jugements représente un montant de près de 2,5 millions de dollars à rembourser à l'entreprise IBM.*
- *La demande de révision de G.E. Aviation devra également faire l'objet d'un règlement devant le Tribunal administratif du Québec.*

Étant donné que la loi sur l'évaluation des bâtisses industrielles n'a pas encore été modifiée, malgré les demandes répétées de Bromont depuis 2006, la mairesse Pauline Quinlan, au nom de la Ville, a communiqué avec le ministre Monsieur Laurent Lessard pour l'informer du jugement et revendiquer son intervention dans le dossier des contestations industrielles. Reconnaisant enfin l'impact de ces contestations sur les finances des municipalités et sur le compte de taxe du citoyen, Monsieur Lessard nous a informés de l'intention du Ministère de faire modifier l'article 65 de la loi durant la session du printemps. Cependant, cette modification ne prendra effet qu'en 2012 et ne sera pas rétroactive.

En grande partie, parce que la loi sur la fiscalité municipale quant à l'évaluation des immeubles industriels présente une faille, la Ville de Bromont a dépensé 500 000 \$ en frais juridiques et professionnels depuis 2006. L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) ont également contribué financièrement à la hauteur de près de 20 000 \$ pour aider la Ville de Bromont.

La Ville de Bromont a demandé l'aide financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en guise de dédommagement pour les frais encourus. La Ville est en attente d'une réponse.

En conclusion, quelles seront les conséquences du jugement sur les finances de la Ville et sur le compte de taxe des citoyens?

Le conseil et l'administration analysent actuellement les solutions permettant à la Ville de Bromont de s'acquitter de ses obligations en utilisant des sommes provenant de la provision pour contestation d'évaluation, le surplus accumulé des dernières années ainsi que le surplus anticipé de l'exercice financier 2010, le tout afin que le compte de taxe 2011 ne soit pas augmenté.

Lors de la préparation du budget en décembre dernier, les élus et l'administration ont pris les mesures nécessaires en créant une provision afin de pallier le manque à gagner pour l'année 2011. Toutefois, des efforts de rationalisation et des reports de projets sont à prévoir. Parce que la Ville subira une baisse récurrente des revenus industriels, divers scénarios seront analysés visant à limiter les impacts sur les secteurs résidentiels et commerciaux pour les années futures.

Un autre communiqué vous parviendra dès que des décisions auront été prises. D'ici là, le conseil compte sur votre appui pour permettre de régler cette situation avec un minimum d'impact sur votre qualité de vie.